

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC –**

**INSTALLATION D'UNE TERRASSE OUVERTE
ANNUELLE OU SEMESTRIELLE**

-attaché la charte terrasse communale-

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

- Nom de l'enseigne
- Adresse de l'établissement
- Nature du Commerce.....
- Numéro KBIS.....

DEMANDEUR = GERANT OU EXPLOITANT

- Nom et Prénom (obligatoire).....
- N° de SIRET (obligatoire).....
- Adresse personnelle
-
- Téléphone.....
- Adresse mail

DEMANDE

Je soussigné(e) Mme/M/ Gérant
et/ ou Exploitant de l'enseigne commerciale
sollicite l'autorisation d'installer une terrasse ouverte sur le domaine public au droit de mon activité
commerciale.

Je m'engage à respecter les dispositions de la charte terrasse et à régler la taxe relative à l'occupation
temporaire du domaine public à réception du titre de recette.

Superficie totale de la terrasse (obligatoire) : m²

Sur une longueur de : m

Sur une largeur de : m

Pour la période du..... au

Nature de la demande

Création

Reconduction

Modification

Mobilier qui sera installé :

	NOMBRE	COULEUR	MATIERE	DIMENSIONS: hauteur longueur largeur
TABLES				
CHAISES				
PARASOL				
JARDINIERES				
ECRANS				

Fait à

Le

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT (en deux exemplaires) :

Pour une 1^{ère} demande :

- une photo récente de l'extérieur de l'établissement
- une photocopie de l'inscription au registre du commerce datant de moins de trois mois
- une photocopie de la licence d'autorisation d'un débit de boisson, restauration
- une copie de l'assurance de l'établissement
- une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant
- un plan côté reprenant la dimension du trottoir et le plan d'installation du mobilier
- une photo couleur du mobilier à installer

Pour une reconduction (à l'identique) :

- une photocopie de l'inscription au registre du commerce datant de moins de trois mois
- une copie de l'assurance de l'établissement
- une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant

J'accepte les conditions conformément aux règles d'occupation du domaine public (tarifs et réglementation) applicables au territoire de la ville d'ARMENTIERES.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service projets urbains et domaine public. La ville s'engage à utiliser ces informations uniquement dans le cadre du traitement de votre demande. Les informations personnelles qui vous concernent ne seront en aucun cas divulguées à des tiers.